

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON
DU 16 JANVIER 2003

Etaient présents : M. ARMAND, Maire, Président,
Mrs MOUTTON, PERAY, COLLET, Adjointes,
Mmes BLANC, LEANDRE, LEMAÎTRE, ROLLI, Mrs COLLIGNON, CARETTI,
COLLOMBET, DAVIS, GIGI, GIROD, LEVRIER MARTINEK, RABILLER, ZAMORA,
conseillers municipaux.

Absent excusé : M. CACHET.

Ouverture de la Séance à 20 H.

1. Election du secrétaire de séance : Mme Blanc Dominique.

2. Le Compte-rendu du CM du 5 décembre 2002 est approuvé à l'unanimité après deux remarques :

*M. Collet demande que soit précisé « La commune de Péron reste associée à l'Office de Tourisme de Collonges et sa région pour un an, à réétudier en fin d'année ».

*Mme Lemaître demande que pour le choix du devenir des bâtiments communaux qu'un scénario intégrant une halte garderie soit étudié s'il reste une salle de libre.

3. DELIBERATION :

3.1. Vente des lots n°13 et 14 dans la zone artisanale de Pré Munny au profit de la SCI LE PAVE et de la SCI LES BAINS.

M. le Maire rappelle aux membres présents que par délibération en date du 5 septembre 2002, il avait été décidé de vendre à la SCI LES BAINS dont le siège est à Gex (Ain) représentée par M. ACARIS Bruno, les lots n° 13 et 14 de la zone artisanale de Pré Munny ; hors il s'avère que ces deux lots doivent être vendus séparément à la SCI LES BAINS et à la SCI LE PAVE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE de vendre à la SCI LES BAINS le lot n° 14 de la zone de Pré Munny, 3^{ème} tranche, pour une contenance d'environ 1000 m² à prendre dans les parcelles cadastrées section C lieudit «Pré Munny » n°s 860p et 861p au prix de 13,72 €/m² HT (TVA en sus).

- ACCEPTE de vendre à la SCI LE PAVE dont le siège est à SAINT-SYLVAIN D'ANJOU (49480) représentée par M. ACARIS Eric, le lot n° 13 situé à Péron sur la zone artisanale de Pré Munny, 3^{ème} tranche, pour une contenance d'environ 1000 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section C lieudit «Pré Munny » n°861p au prix de 13,72 €/HT (TVA en sus).

- AUTORISE M. le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer les actes notariés à intervenir,

- DIT que cette délibération annule et remplace celle du 5 septembre 2002 concernant la vente à la SCI LES BAINS des lots n°13 et 14.

Approuvée à l'unanimité.

3.2 ACQUISITION DE LA LICENCE IV DE DEBIT DE BOISSONS APPARTENANT A M. ET Mme CIAMPI /

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

- afin que la commune puisse transférer la licence IV, acheter en septembre 2000 pour l'auberge communale, et exploiter le débit de boissons, il y aurait lieu d'acquérir la licence IV actuellement propriété de M. et Mme CIAMPI François, domiciliés à Péron.

- cette licence pourra être revendue ou mise en gérance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE d'acquérir la licence IV appartenant à M. et Mme CIAMPI au prix de 16 769,39 €

- ACCEPTE de vendre ou de mettre en gérance ladite licence IV à toute société ou tout particulier intéressé.

- AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer l'acte notarié à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.

- DIT que la montant de la dépense sera prévue au budget primitif 2003.

Approuvée à l'unanimité.

4. POINTS DIVERS

4.1 Bâtiments communaux

M. le Maire expose que suite à la décision de M. Mattei, ministre de la santé, refusant l'ouverture d'une pharmacie sur le site de l'ancienne porcherie de Peron, le conseil municipal peut décider de l'avenir des bâtiments communaux.

Ecole de Logras :

- Création de logements Semcoda réservés aux fonctionnaires de la commune en général et aux professeurs d'école de la commune en particulier, 14 voix pour, 4 contre.

- La commune cèdera sous la forme d'un bail emphytéotique le tènement : 14 voix pour, contre 3 voix pour céder le tènement contre 1 €symbolique, 1 abstention.

Ancienne mairie transformation en maison des sociétés, en laissant le préau libre pour l'instant de toute affectation future, 18 pour.

Grange place St Antoine : en attente d'une affectation future.

Ancienne porcherie : en attente d'une affectation future.

4.2. Auberge Communale

Du fait des réseaux entre l'auberge et l'ancien local du comité des fêtes, la route devra être fermée, un accès en amont devra être réalisé sur le ruisseau « le Péron » le conseil municipal propose que M. Peney-Girard finance cet ouvrage s'il reste définitif, la commune le finançant s'il reste provisoire.

4.3. Commissions communales

M. le Maire demande aux membres présents de revoir la composition des commissions.

Après un tour de table chaque conseiller dit s'il désire faire partie d'une commission ou s'il désire se retirer d'une commission actuellement en place :

PROJETS SOCIAUX

Mme Blanc désire se retirer.

M. Collombet demande à en faire partie.

PERSONNEL

Mme Blanc demande à en faire partie.

Il est décidé que la commission bâtiments ne comprendrait plus les aménagements extérieurs.

Une nouvelle commission est créée qui comprendra les membres des 2 commissions :

« VRD-ASSAINISSEMENT-AMENAGEMENTS EXTERIEURS »

BATIMENTS COMMUNAUX

-M. Collignon et Mme Lemaître désirent se retirer.

- M. Lévrier demande à en faire partie.

COMMUNICATION

- M. Gigi désire en faire partie.

ENVIRONNEMENT

- M. Zamora désire se retirer,
- M. Collignon désire en faire partie.

OFFICE DU TOURISME

- M. Collignon désire se retirer.

Création d'une commission « **MARCHE** » :

Proposition pour Mrs Moutton, Collombet, Zamora, Mme Rolli.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

*Finances : Mme Blanc désire se retirer

*Environnement : M. Zamora désire se retirer.

Lors de la prochaine séance un vote à bulletins secrets sera effectué pour officialiser la nouvelle composition des commissions.

4.4. Tribunal Administratif

*M. le Maire informe que pour les requêtes suivantes : n° 0104135-2, n°0103835-2, n°0104974-2, n°0202647-2, n° 0202797-2, le délai d'instruction sera clos le 27 janvier 2003 à 16 h 30.

4.5 Association des élus du canton de Collonges

*l'Association souhaite mettre en place divers projets et a donc besoin de représentants de chaque commune pour les projets.

Réédition pré-inventaire : M. Gigi,

Projet collège : Mrs Armand, Collignon, Gigi, Rabiller,

Plan d'eau Pougny : Mrs. Armand, Davis, Martinek.

Stations vertes : M. Collombet,

4.6. Conseil local de sécurité

*Compte rendu de la réunion du 19.09.2002 en Sous-Préfecture, 30 plaintes venant de Péron ont été déposées sur les 11 premiers mois de l'année, la brigade de gendarmerie de Collonges a un effectif complet à ce jour (6 gendarmes). Elle travaille maintenant en communauté de brigades avec la gendarmerie de St Genis.

4.7 Résultats de l'Analyse de l'eau :

Contrôle de l'eau potable le 28.11.02 : résultat non conforme, une chloration manuelle a été effectuée sur le puits de Greny le même jour et donc contre analyse le 2.12.02 : résultat conforme aux critères bactériologiques de potabilité.

4.8 Résidence de l'Etraz :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la rétrocession à la commune de l'ensemble du lot volume 16 avec servitude de passage au profit de la Semcoda, sur la descente aux garages, et sur l'allée menant aux 2 places de parking.

Cette seconde solution permet de limiter les frais tout en assurant la charge de l'entretien de l'assiette des servitudes à la Semcoda.

5. COMPTES-RENDUS

5.1. Commissions communales et réunions maire et adjoints :

5.1.1. - Permis de construire (M. Peray)

Présentation des demandes vues par la commission :

*réunion du 17 décembre :

- Mme Djemai PC pour véranda, chemin de la Polaille. Avis Favorable.
- M. Van Eldik PC pour villa, rue du Marquisat. Avis favorable.
- M. Vialetto PC pour logements de fonction, route de Pougny. Avis défavorable.
- M. Ward PC pour villa, chemin de Martenand. Avis favorable.
- M. Pietropaolo, PC pour villa, Lot les Genevray. Avis favorable.

*réunion du 13 janvier :

- M. Mestrallet Roland DT pour alignement toiture véranda, rue de Paruthiol. Avis favorable.
- CCPG, DT pour pose de rideaux métalliques pour bâtiment DDE Pré Munny. Avis favorable.
- M. Chapuis Alain PC pour villa rue du Marquisat. Avis favorable.
- M. Arba PC Modifi. pour supprimer réserve de gaz. Avis favorable.
- SCI Hautains Basset, modifi. pour le lotissement des Genevray (2^{ème} tr.). Avis favorable.

*M. Collignon demande que les dossiers instruits par la DDE repassent en commission et que certains dossiers soient transmis à M. Sartori pour avis. Sur le 1^{er} point M. le Maire précise qu'il ne signe aucun dossier qui ne correspond pas à l'avis de la commission des permis. Sur le 2^{ème} point, M. le Maire précise que M. Sartori est d'accord pour donner son avis sur certains dossiers dans le cadre de la révision du PLU.

5.1.2. – Communication (M. Collet) réunion du 14.01.02.

*Numérotation des rues: organisation de la journée du 18 janvier 2003

(distribution des plaques, mise à jour des plans pour étude complémentaire des numéros manquants, nouveaux et erronés, préparation des plaques de rues avec N°X à Y.

*Petit Péronnais N°28 : établissement du calendrier de parution; Distribution prévue le 14 Mars 2003. Une nouvelle présentation est à l'étude (par PIETRI Imprimeur à Gex).

*Signalétique : préparation du descriptif pour compléter la signalétique en place et corriger les erreurs. Un devis sera demandé à SIGNAUX GIROD

5.1.3 – Relation avec les écoles (M. Collet). Réunion cantine du 09.12.02.

Le bilan financier provisoire du premier trimestre fait apparaître un déficit de 338 € environ. En nette diminution par rapport à l'an passé. Il est décidé de maintenir le prix de vente du ticket à 4.20€ d'améliorer les relations Mairie-cantine pour ce qui concerne toute modification liée au fonctionnement et aux finances du système. Un rehausseur de siège pour les petits sera testé. Le problème des responsabilités au niveau de la garderie lorsque l'effectif dépasse 15 enfants est soulevé.

5.1.4 – Jeunesse (M. Collet) réunion publique du 10.01.03.

Rencontre avec les jeunes (peu nombreux ce soir-là), afin de connaître leurs aspirations. Le projet de création d'un point jeunes abrité, lié à la couverture du skate park et à la clôture du terrain stabilisé près de Champ Fontaine est présenté par les membres de la commission, suite à un souhait déjà exprimé par certains jeunes. Une nouvelle rencontre aura lieu lorsque nous disposerons de l'avant projet sommaire pour discussion avec eux. Une demande de terrain pour la pratique VTT est aussi formulée.

5.1.5.- Environnement (M. Collet) assemblée générale de l'AG3 du 07.12.02

Bilan financier satisfaisant. Bonne fréquentation du Gralet et respect des lieux; seules 3 couvertures ont disparu. Suite à la visite de sécurité, il est décidé de mettre en place le matériel demandé par le major Garcia du Service incendie, à la charge de la commune ou de l'association selon possibilités. Un devis sera demandé pour le budget 2003. La création d'une carte officielle pour les responsables est envisagée (pour améliorer le premier contact du représentant avec le public).

5.1.6 – Forêt agriculture (M. Collet): aménagement foncier du 9.12.02.

Les représentants des agriculteurs et des propriétaires présents ne peuvent approuver le projet de périmètre définissant la future zone à retenir: N°s de parcelles pas assez lisibles, certaines zones sont à revoir, pas de précision écrite concernant la déviation de Greny. Plusieurs exemplaires de plan à l'échelle 1/3000 seront demandés aux géomètres et remis aux intéressés qui travailleront sur ce document pour la réunion du 28 janvier 2003. Le commissaire enquêteur n'est pas trouvé.

5.1.7 – Bâtiments (M. Peray) suite à une demande des collégiens de Greny l'association, propriétaire de l'ancienne fruitière de Greny, accepte de vendre celle-ci pour la somme de 600 € Le conseil accepte ce principe pour transformer le bâtiment en abribus. Une délibération sera prise en février.

5.2.Commissions intercommunales :

5.2.1.- Conseil Communautaire (M. Moutton).

Le débat d'orientation budgétaire a proposé une augmentation des impôts de 34 % en 2003 et plus de 40 % en 2004. Devant la réticence des élus communautaires, la commission finances devra revoir sa copie pour le vote du budget le 23 janvier.

5.2.2 - Tourisme (M. Gigi). Réunion Office du Tourisme.

5.2.3 – Eau et assainissement (M. Rabiller).

*réunion du 11.12.02

Contrôle financier des services eaux et assainissement, exercice 2001. Rapport d'étape.

Programme des travaux 2003, poste de relevage de Pré Munny. La commission va étudier la reprise de tous les postes de relevage même privés.

Présentation du contrat rivière.

*réunion du 15.01.03

Les points suivants ont été abordés.

Création de la commission consultative des services locaux, point sur la démarche AFNOR, point sur les travaux 2003, extension de la station d'épuration de Divonne, redevance pollution domestique.

5.2.4. PNR (M. Rabiller)

*réunion du 11.01.03

Contrat territorial du Haut-Jura, avancement des études, développement industriel, commerces et services, tourisme, logement, Culture.

5.2.5. Syndicat d'électricité (M. Rabiller)

*réunion du 15.01.03

Eclairage public. Renouvellement et installation des régulateurs économiseurs . Le marché a été attribué à l'entreprise CEGELEC-SALENDRE pour la tranche ferme soit 95 coffrets (680 000 €). Pour la tranche conditionnelle des réunions seront organisées dans les communes pour 56 coffrets (394 000 €).

Une réunion sera organisée au mois de mars sur le gaz et l'ADSL.

5.2.6 Réserve naturelle (M. Collet) réunion du 15.01.03 à la sous-préfecture, en présence du Préfet.

La gestion de la réserve est à revoir, suite à la demande du président de GERNAJURA. (spécialement les attributions de GERNAJURA, du comité consultatif, et leurs relations). Le préfet demande un vote pour savoir si le comité juge qu'un changement de la situation actuelle est nécessaire; il précise que si le changement est approuvé, la gestion de la réserve sera soumise à candidature. Une collectivité, une association ou un organisme public pourront soumissionner, inclus GERNAJURA. Le "oui" l'emporte avec une grande majorité. Les candidats auront jusqu'au 15 mars 2003 pour déposer leur dossier de candidature et le comité consultatif se réunira pour les examiner. Le candidat retenu devra reprendre le personnel, les bâtiments, les actifs de l'association en place et s'attacher à respecter la convention qui lie le gestionnaire à la préfecture, afin d'être en phase les articles du décret qui valide l'existence de la réserve

COURRIER :

- lettre nous informant de la fermeture de la trésorerie de Collonges.

- Lettre de Mme Sygun Schenck qui demande la possibilité d'occuper la salle actuellement occupée par le Judo. Avis favorable en accord avec l'association des Sportifs en Herbe.

- Lettre de l'union sportive fort l'Ecluse, nous demandant l'extension des vestiaires au stade Bernard Blanc et nous informant d'un projet de fusion avec un club voisin.

Sur le 1^{er} point la commission bâtiment devra étudier l'extension des vestiaires, soit « en dur » soit en bâtiments modulables type « Algeco » ainsi que l'éclairage du stade d'entraînement.

SEANCE LEVEE A 0 H 45

